



I. Comptes d'épargne

1. Frais de gestion

| | |
|--|-------|
| Ouverture et clôture du compte | 0 EUR |
| Indemnité de gestion annuelle | 0 EUR |
| 12,50 EUR pour les comptes sur lesquels aucune opération n'a plus été effectuée depuis au moins 5 ans et dont le solde est ≤ 250 EUR. Décompte annuel au 31/12 pour l'année suivante. Gratuit pour les jeunes jusqu'à 25 ans. | |

2. Taux créditeur (sur base annuelle)

| | Taux de base | Prime de fidélité |
|-----------------------------|--------------|-------------------|
| compte d'épargne start2bank | 0,02% | 0,10% |
| start2bank épargne fidelity | 0,01% | 0,15% |
| compte d'épargne I-plus | 0,01% | 0,10% |

Personnes physiques domiciliées en Belgique : exonération du précompte mobilier jusqu'à 980 euros et 1.960 euros pour les couples mariés ou les cohabitants légaux qui possèdent un compte d'épargne en commun (montants pour l'exercice d'imposition 2019).
Au-dessus de cette tranche : précompte mobilier de 15%. Le solde maximum autorisé par client s'élève à 1.000.000 d'euros selon le type de compte d'épargne.

3. Date de valeur

Taux de base

- Octroi d'intérêts lors du versement : à partir du jour calendrier suivant le versement
- Octroi d'intérêts lors du retrait : jusque et y compris le jour calendrier qui précède le retrait
- Date du versement : avec date de valeur le 1er janvier ou lors du décompte complet

Prime de fidélité

- Période de détention minimale pour acquérir la prime : 12 mois complets consécutifs, à compter du jour calendrier qui suit la date du versement.
- Dans le cadre de la portabilité de la prime de fidélité, la période des 12 mois complets successifs peut être répartie sur différents comptes d'épargne réglementés sous certaines conditions. La prime de fidélité sera alors versée sur le compte sur lequel la période des 12 mois complets successifs est achevée.
- Le tarif de la prime de fidélité est fixe pour toute la période de fidélité, sauf en cas de transfert de la prime de fidélité. La prime de fidélité est alors calculée au pro rata temporis selon le tarif de la prime de fidélité qui s'applique aux compte d'épargne réglementés respectifs.
- Date de versement de la prime de fidélité : avec date de valeur le premier jour du trimestre suivant la date d'acquisition ou lors du décompte complet, pour autant que la prime de fidélité soit acquise.

4. Assurance (facultatif)

| | |
|--|-------|
| Assurance accidents (Décompte annuel au 31/12 pour l'année écoulée.) | 5 EUR |
|--|-------|

5. Courrier – extraits de compte (décompte annuel au 31/12)

| | |
|--|--------------------------|
| - Via homebanking | Gratuit |
| Option valable uniquement si vous êtes titulaire d'un compte à vue assorti d'une carte bancaire auprès d'AXA Banque. | |
| - Dans votre agence bancaire (pas possible avec un compte start2bank) | 15 EUR/an |
| Gratuit jusqu'à l'année civile du 18e anniversaire du titulaire incluse Possible uniquement pour les comptes dont les extraits sont actuellement déjà transmis à votre Agent bancaire AXA. Cette livraison peut entraîner des retards. | |
| - Envoyés à votre domicile (pas possible avec un compte start2bank) | 2 EUR/an + frais de port |

II. Comptes à terme

1. Taux d'intérêts

Le solde maximum autorisé par client s'élève à 1.000.000 d'euros.

certirente en euros

| | | | | | |
|--------|-------|-------|-------|--------|-------|
| 1 mois | 0,01% | 1 an | 0,05% | 6 ans | 0,40% |
| 3 mois | 0,01% | 2 ans | 0,05% | 7 ans | 0,60% |
| 6 mois | 0,01% | 3 ans | 0,15% | 8 ans | 0,80% |
| | | 4 ans | 0,20% | 9 ans | 0,90% |
| | | 5 ans | 0,35% | 10 ans | 1,00% |

Brut, avant retenue du précompte mobilier de 30%. En cas de tarif promotionnel : l'investissement maximal par client s'élève à 500.000 euros.

certirente en devises

Durée : 1, 3, 6 et 12 mois. Vous pouvez investir en dollars américains, canadiens, australiens et néo-zélandais, livres britanniques, francs suisses, couronnes danoises, norvégiennes et suédoises. Informez-vous sur les taux dans votre agence bancaire.

Les frais de remboursement anticipé sont déterminés en calculant pour la durée restante la différence positive entre le taux de référence (au moment de la demande) et le taux accordé, majorée de 0,50% : $M \times (\max (TR - TO ; 0) + 0,50\%) \times d / 12$

où :

M = le montant à rembourser anticipativement

TO = le taux octroyé à la prise d'effet du dépôt à terme à rembourser

TR = le taux de référence au moment de la demande,
déterminé sur la base des taux du marché interbancaire
pour la durée restante

d = la durée restante exprimée en mois

2. Date de valeur

- En cas de versement : 1er jour ouvrable bancaire suivant la date de l'opération.
- En cas de remboursement : jour calendrier précédant la date de disponibilité.

3. Courrier

Gratuit

III. Compte d'épargne à but

Plus aucun compte ne peut être ouvert.

1. Frais de gestion

| | |
|--|-------|
| Indemnité de gestion annuelle | 0 EUR |
| 12,50 EUR pour les comptes sur lesquels aucune opération n'a plus été effectuée depuis au moins 5 ans et dont le solde est \leq 250 EUR. | |

2. Taux d'intérêts

| | |
|---|-------|
| 5 ans | 0,10% |
| Brut, avant retenue du précompte mobilier de 30%. | |

3. Date de valeur

- En cas de versement : 1er jour ouvrable bancaire suivant la date de l'opération.
- En cas de remboursement : jour calendrier précédant le remboursement.

4. Assurance (facultatif)

| | |
|--|----------|
| Assurance accidents | 3,10 EUR |
| Décompte annuel au 30/06 pour l'année écoulée. | |

5. Courrier

Gratuit

La liste de tarifs se compose de 6 parties : opérations de paiement (partie 1), crédits (partie 2), épargne (partie 3), placements (partie 4), frais divers (partie 5) et AXA Private Management (partie 6). La liste contient les tarifs des produits et des services offerts aux particuliers dans le cadre de leurs transactions à des fins privées. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotesteenweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8, bte. 2 1000 Bruxelles.